ÉVALUER LA FORMATION ET LE TRANSFERT DES ACQUIS

24 MARS 2020
Le Séminaire ÉVALUATION FÉFAUR 2020+

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin dûment complété
Par mail : julie.thomas@fefaur.com
Par courrier : Féfaur - 18, rue Pasquier - 75008 PARIS

Nombre de places limité

ENTREPRISE

Société : . . . . . .
Adresse : . . . . . .
. . . . . .
CP : . . . . . .
Ville : . . . . . .
SIRET : . . . . . .

PERSONNE À CONTACTER CONCERNANT VOTRE STAGE

Nom : . . . . . .
Prénom : . . . . . .
e-mail : . . . . . .
N° de tél : . . . . . .
Fonction : . . . . . .

☐ Demande de convention de formation, veuillez cocher la case

PARTICIPANT(S)

Prénom et Nom — Fonction — Tél et e-mail

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

ADRESSE DE FACTURATION
(SI DIFFÉRENTE DE CELLE-CI DESSUS)

Société : . . . . . .
Adresse : . . . . . .
. . . . . .
CP : . . . . . .
Ville : . . . . . .

RÈGLEMENT ET FACTURATION

Règlement à l'inscription par chèque à l'ordre de Féfaur ou par virement bancaire sur présentation de facture.

Pour un bon de commande ou un règlement par OPCO, reportez-vous aux conditions générales de vente. **Toute inscription implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-jointes.**

CONDITIONS TARIFAIRES
790 € HT pour 1 inscription

soit 948 € TTC dont 158 € de TVA (20%)

15% de remise à partir de la 2ème inscription

Toute inscription implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-jointes

Fait à : Le :

Signature

Le séminaire du 24 mars se jouera en ligne !

VOTRE CONTACT

julie.thomas@fefaur.com
+33 (0)4 66 26 87 69

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. PRÉSENTATION

Société de conseil et d'études e-learning, Féfaur (siège social : 18 rue Pasquier - 75008 PARIS (France)) a sa déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11 75 52779 75 auprès du préfet de région Ile de France.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) précisent les modalités de réservation et d'achat des actions de formation de Féfaur. Le fait de passer commande implique l'acceptation sans réserve des CGV, seules les conditions particulières accordées expressément par Féfaur pouvant y déroger.

3. FORMATIONS

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises réalisées dans des locaux mis à disposition par Féfaur.
Inscription : une inscription ne sera considérée comme définitive qu'après réception du paiement intégral de la formation.
Remplacement d'un participant : Féfaur offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant.
Insuffisance du nombre de participants à une session : Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, Féfaur se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités, et de la reporter à une date ultérieure. À défaut que le Client puisse participer à cette nouvelle session, il pourra demander le remboursement de sa formation.
Documents contractuels : À la demande du Client, Féfaur peut adresser une convention de formation professionnelle établie en deux exemplaires dont un sera à retourner par le Client avec le cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation.
Programme : Féfaur se réserve de droit de modifier le programme tout en restant dans les objectifs et l'esprit du séminaire.

4. FACTURATION - RÈGLEMENT

Prix : Tous les prix sont exprimés en euros HT et TTC. Ils comprennet les deux pauses, le dejeuner et la documentation pédagogique au format numérique.
Facture : La facture est adressée au Client dès réception de l'inscription.
Paiement : Le paiement doit être effectué à l'inscription sur présentation de facture, par chèque ou virement bancaire ; l'accès à la salle de formation n'est possible qu'aux participants ayant acquitté le paiement de leur inscription.
Bon de commande : Si le Client émet un bon de commande, il devra le joindre impérativement avec le bulletin d'inscription.
Règlement par un OPCO : En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription que le Client retourne signé à FEFAUR. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par FEFAUR au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à FEFAUR au premier jour de la formation, FEFAUR se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

5. ANNULATION PAR LE CLIENT

Les dates de formation sont fixées et sont bloquées de façon ferme.
Toute annulation doit parvenir à Féfaur impérativement par écrit. En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation, des indemnités sont dues dans les conditions suivantes :
- Annulation communiquée moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% du montant de la formation sera retenu au client.
- Annulation communiquée moins de 15 jours ouvrés avant la session : la totalité du montant de la formation sera retenue au Cllent.

6. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉS DE FÉFAUR

La responsabilité de Féfaur ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou du prestataire fournisseur de la salle de formation. La responsabilité de Féfaur est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la formation concernée.

7 DONNÉES PERSONNELLES

Vous acceptez que les informations fournies dans le bulletin d'inscription puissent être exploitées par l'organisateur et les sociétés intervenantes pour le bon déroulement et l'organisation du séminaire.
Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès de rectification et d'opposition aux informations personnelles vous concernant, que vous pouvez exercer auprès de data@fefaur.com.

8. FORCE MAJEURE

Féfaur ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Féfaur.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Féfaur est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Féfaur pour assurer les formations, demeurent sa propriété exclusive. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, tranformation reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord express de Féfaur. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

10. LITIGES

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Toute contestation ou litige est de la compétence du Tribunal de commerce de PARIS.